



## **Mandat : Président et chef de la direction**

Approuvé par le conseil d'administration le 27 août 2025

---

### **MANDAT**

Le président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada (la **Banque**) est responsable de la bonne performance de la Banque ainsi que du leadership et de la direction d'ensemble qui permettront à la Banque de progresser et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le président et chef de la direction doit respecter les normes personnelles et professionnelles les plus élevées qui soient, agir avec intégrité, honnêteté, diligence et bonne foi dans l'intérêt supérieur de la Banque et incarner les valeurs de la Banque afin d'inspirer autrui, de favoriser une culture d'intégrité partout à la Banque et de donner le ton à l'égard des standards et du degré d'engagement selon lesquels la Banque doit exercer ses activités.

Le président et chef de la direction doit faire preuve de courage et chercher à faire le meilleur choix en incarnant les valeurs fondamentales de la Banque tout en incorporant les pratiques de gestion des facteurs environnementaux (y compris les facteurs concernant le climat), sociaux et de gouvernance (**ESG**) dans la planification stratégique de la Banque. Il montre la voie à suivre en s'assurant que chacun a sa place et sa chance de grandir et de prospérer à la Banque.

Le mandat du président et chef de la direction est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines et de gouvernance et par le conseil d'administration (le **Conseil**) au moins tous les trois ans ou plus souvent au besoin.

### **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

Le président et chef de la direction favorise la vision de la Banque en élaborant les pratiques stratégiques qui orientent les activités de la Banque, en communiquant ces pratiques, en y adhérant et en en faisant la promotion. Il doit notamment :

#### ***Rôle individuel***

1. Établir un cadre et des processus pour élaborer et communiquer, aux fins d'approbation du Conseil, l'orientation stratégique à long terme de la Banque, y compris l'appétit pour le risque de la Banque;
2. diriger l'établissement de la stratégie de la Banque et les activités connexes qui font progresser les objectifs stratégiques de la Banque;
3. représenter la Banque à l'interne et à l'externe et établir et maintenir des relations avec la clientèle clé, les principaux organismes de réglementation et l'équipe de haute direction;
4. assumer le rôle de leader en ce qui concerne la stratégie et les objectifs ESG de la Banque;
5. établir et maintenir une culture de gestion et de surveillance des risques qui repose sur une structure de gouvernance efficace, des processus et une infrastructure robuste, pour atteindre un équilibre stratégique entre le risque et le rendement; et
6. participer aux efforts de planification de la relève des membres de la haute direction et à l'évaluation de leur rendement.

### **Stratégie**

7. Recommander les objectifs stratégiques de la Banque à l'approbation du Conseil;
8. assurer l'intégration efficace de la stratégie générale et de la structure organisationnelle de la Banque, des processus de gestion qui les soutiennent et de l'allocation du capital financier et humain y afférent;
9. établir le cadre stratégique des acquisitions, des fusions, des désinvestissements et de l'entrée ou de la sortie des affaires; et
10. protéger les actifs de la Banque et élaborer des plans et des politiques stratégiques qui favorisent la croissance de la valeur pour les actionnaires.

### **Surveillance des opérations commerciales et performance financière**

11. Superviser la performance financière de la Banque et s'assurer de la bonne gestion des activités, des risques et des affaires de la Banque;
12. superviser l'efficacité de la structure financière de la Banque et surveiller et déterminer les besoins de fonds propres actuels et futurs de la Banque;
13. superviser l'identification, la gestion et l'atténuation proactives des divers risques actuels et émergents de la Banque, le tout conformément aux objectifs de la Banque et aux intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes;
14. superviser et soutenir le développement continu d'un effectif diversifié, qualifié et impliqué qui est en mesure d'exécuter la stratégie de la Banque;
15. mettre en place et superviser une équipe de direction se réunissant périodiquement pour discuter des enjeux généraux de gestion stratégique de la Banque; et
16. déléguer aux membres de la direction les questions faisant partie de leurs mandats respectifs.

### **Interaction avec le conseil d'administration**

17. Favoriser l'efficacité du Conseil en fournissant des conseils judicieux sur la structure organisationnelle, les objectifs, les stratégies et les plans de la Banque;
18. identifier et analyser les options du Conseil, formuler et étayer des recommandations et fournir des données et un contexte pertinents pour permettre au Conseil de prendre des décisions éclairées;
19. soutenir le rôle de surveillance du Conseil en s'assurant que les politiques et procédures sont en place pour fournir de l'information pertinente, exacte et à jour, pour ainsi permettre au Conseil de surveiller les activités de la Banque et de déterminer si elle exerce ses activités au sein d'un environnement de contrôle approprié; et
20. favoriser une surveillance efficace en encourageant la tenue de discussions franches et directes au sein du Conseil et en participant à de telles discussions.

### **Transparence**

21. Tenir informés des affaires de la Banque le Conseil, les actionnaires et, lorsque pertinent, les autres parties prenantes;
22. respecter l'engagement de la Banque à l'égard de la divulgation en temps opportun, exacte et équilibrée de toute information importante à son sujet, conformément aux politiques de divulgation de la Banque; et
23. représenter la Banque auprès de ses parties prenantes externes, notamment les clients, les collectivités, les actionnaires, la communauté financière, les médias, les organismes de réglementation et le public.

### ***Leadership et futur***

24. S'assurer de l'articulation des stratégies à long terme de l'organisation et de la répartition adéquate des ressources et des efforts tout en maintenant un accent équilibré sur les besoins et les objectifs à court terme de l'organisation;
25. approuver la structure générale de l'organisation aux fins de l'attribution et de l'organisation des responsabilités et des fonctions clés; et
26. trouver une ou plusieurs personnes en mesure d'assurer la relève au poste de président et chef de la direction et à d'autres postes de direction clés.

### ***Ressources humaines***

27. Recommander au Conseil la nomination et la destitution des chefs de groupes, des vice-présidents exécutifs et des autres postes de direction qui relèvent directement de lui;
28. fournir son point de vue au Conseil concernant la planification de la relève aux postes de chefs de groupes, de vice-présidents exécutifs et des autres postes de direction qui relèvent directement de lui;
29. établir et superviser les objectifs de rendement des chefs de groupes, des vice-présidents exécutifs et des autres postes de direction qui relèvent directement de lui; et
30. évaluer le rendement et la rémunération des titulaires des postes de chefs de groupes, de vice-présidents exécutifs et des autres postes de direction qui relèvent directement de lui et faire des recommandations à ce sujet.